

## Décès de Simone Veil

C'est avec une immense tristesse que le Planning Familial apprend le décès de Simone Veil.

Nous rendons hommage à cette femme engagée qui s'est battue pour faire adopter en 1974 la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

Attaquée, de manière très violente, par une assemblée nationale très majoritairement masculine, Simone Veil n'a jamais transigé sur ce point fondamental : l'avortement est un choix qui doit appartenir aux femmes, et non aux médecins.

En refusant de fermer les yeux sur la situation vécue chaque année par des dizaines de milliers de femmes contraintes d'avorter dans la clandestinité et dans des conditions sanitaires dangereuses, Simone Veil a contribué à mettre fin à une profonde injustice. Car les femmes les plus exposées au danger étaient également les plus démunies, celles qui n'avaient pas connaissance des réseaux, comme le MLAC et le Planning Familial qui pratiquaient des avortements sécurisés de manière illégale dans le cadre d'un mouvement de désobéissance civile.

Le combat de Simone Veil demeure d'une brûlante actualité. Aujourd'hui encore, une femme meurt toutes les 9 minutes dans le monde des suites d'un avortement clandestin.

Pourtant en France et en Europe, les opposants au droit de choisir s'organisent pour attaquer et entraver ce droit fondamental des femmes.

« Il suffit d'écouter les femmes », disait Simone Veil.

Pour cette liberté et ce droit, contre la stigmatisation et la désinformation, le Planning Familial continue à agir pour que toutes les femmes, ici et ailleurs, soient écoutées, et accèdent à ce droit de façon pleine et entière.

C'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à Simone Veil.

### Contacts presse:

Caroline Rebhi : # 06 59 87 03 20 / Véronique Sehier # 06 86 65 25 19